

Compte rendu de la séance du 21 septembre 2020

Convocations : 16 septembre 2020

Affichage : 24 septembre 2020

Présents : Marc BULCOURT, Véronique BRUYER, Carlos LOPES, Dominique GINARD, Fabienne STACHURSKI-LEBAS, Bastien ROSE, Jean-Christophe THILLY, Willy DELCOURT, Audrey DEMOURY, Florent RICHARD, Jérôme GRUGEON, Anne OGEZ-CHOUQUAIS, Christian TASSART,
Excusés : Samuel LEFEVRE, Bernard HAZARD procuration à Marc BULCOURT,
Secrétaire de séance : Willy DELCOURT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'ajouter à l'ordre à jour la délibération suivante : Subventions accordées aux associations.

- Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020 a été approuvé à l'unanimité

- Délibération d'approbation de l'embellissement des transformateurs dans la commune

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le principe d'embellissement des postes de transformateur sur la Commune en collaboration avec la FDE et ENEDIS et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à l'aboutissement des dossiers de demande. Le Conseil Municipal décide de commencer par le transformateur situé rue des Deux Ponts et choisi le thème d'une vision trompe l'œil d'un cabanon de jardin.

- Délibération : désignation des nouveaux membres de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la Commission de Contrôle de la Liste Electorale doivent être nommés. Cette Commission est composée d'un Conseiller Municipal et son suppléant, d'un délégué de l'administration et son suppléant désignés par le représentant de l'Etat dans le département et d'un délégué et son suppléant désignés par le président du Tribunal de Grande Instance. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Madame Fabienne STACHURSKI-LEBAS membre titulaire et Monsieur Samuel LEFEVRE membre suppléant. Le Conseil Municipal décide de proposer à l'Administration : Madame Laurence DUMESNIL (titulaire) et Madame Marie-Reine CORDERO (suppléante) et au Tribunal de Grande Instance : Madame Laurence MORCANT (titulaire) et Madame Régine NICAISE (suppléante)

- Délibération : désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Carlos LOPES comme Correspondant Défense. Il aura vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la Commune.

- Délibération : SIAVS : mise à disposition temporaire de la secrétaire

Sur proposition de Monsieur le Maire et pour faire face à une surcharge exceptionnelle de travail administratif au SIAVS le Conseil Municipal décide de mettre Madame Camille RUELLE, adjointe administrative principale, à disposition du SIAVS pour 3h30 hebdomadaires du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020. Le SIAVS sera redevable des heures de travail toutes charges comprises.

- Subventions accordées aux associations

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de reconduire les subventions versées N-1 à toutes les associations sauf l'Entraide Communale qui a été dissoute :

Subvention : Alcool assistance	Compte 6574	50 €
Subvention : Donneurs de sang	Compte 6574	100 €
Subvention : Club des aînés	Compte 6574	240 €

Subvention : Supporters HERISSET	Compte 6574	160 €
Subvention : Croix Rouge	Compte 6574	50 €
Subvention : La Fario Bacouel	Compte 6574	240 €
Subvention : Souvenir Français	Compte 6574	100 €
Subvention : Parents d'élèves APEVB	Compte 6574	250 €
Subvention : Société de Chasse	Compte 6574	240 €
Subvention forain DUPONT Jean Luc	Compte 6574	250 €

A compter de l'année 2021 les associations qui souhaitent bénéficier d'une subvention de la Commune seront invitées à remplir un formulaire cerfa de demande, à fournir un bilan financier, une copie de leurs statuts à jour et à organiser des manifestations sur la Commune.

- Informations diverses

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame la préfète concernant le plan de relance mis en place exceptionnellement par l'Etat dans le but de favoriser les Communes qui engageraient sans délais des dépenses d'investissement. Les grands axes de ce plan de relance sont ; la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation de patrimoine.

Les différentes Commissions vont lancer une réflexion pour prioriser et constituer les dossiers des projets qui pourraient bénéficier de ce plan de relance, solliciter les devis afin de soumettre des propositions lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Liste des différents projets : Isolation des combles du Bâtiment Mairie/Ecole - Ravalement de la façade de la Mairie - Réfection des trottoirs – Parking - Réhabilitation de la Mairie - Sentiers pédestres - Jardins partagés - Maraichage – Réhabilitation du réservoir au Hameau – Modernisation/réduction de l'éclairage public.

L'abris de bus route de Conty va être changé avec l'accord du propriétaire du terrain. (Devis entre 1 500 € et 4 000 €)

L'entreprise FLET a été retenue pour faire les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise.

La bibliothèque réouvrira prochainement.

La salle des fêtes est réouverte à la location avec un protocole sanitaire strict.

Le repas des aînés est annulé, le colis est maintenu et sera revalorisé.

Il est envisagé de reculer à 62 ans l'âge des bénéficiaires du repas des aînés à partir de 2021.

La création d'un Comité des Fêtes sera étudiée en Commission, à compter de 2021 l'organisation des animations repas etc... de la Fête Nationale et de la fête communale sera réservée au comité des fêtes.

Le fauchage des bas-côtés des routes communales n'est pas satisfaisant, l'information sera transmise à la CC2SO.

Point financier sur les dépenses de fonctionnement : budgété = 308 000 € / réalisé = 118 000 €

Point financier sur les travaux de la salle : devis budgétés = 126 897 € / dépenses réalisées = 125 964 €

Des travaux d'agrandissement du local poubelle seront étudiés et réalisés par les élèves d'un lycée technique afin d'intégrer un conteneur de tri sélectif.

Un conteneur d'ordures ménagères sera installé au cimetière.

Il est envisagé de faire déplacer les conteneurs d'apport volontaire de verre et papier sur le parking du cimetière.

Le bulletin municipal est en cours d'élaboration, il sortira prochainement. Un rappel sur les obligations de déclaration d'urbanisme et sur les différentes règles de savoir-vivre y sera fait.

Il sera demandé également à la directrice de l'école de faire un rappel sur le respect des règles de sécurité et de stationnement aux parents d'élèves des enfants scolarisés à l'Ecole de Bacouel Sur Selle.

La séance est levée à 23h00